



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison

Arrêté n° A22091907

Annule et remplace
arrêté N° A22090601

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

VU le Code de la Route

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de :

Travaux : Raccordement ENEDIS

Travaux effectué par l'entreprise TREMA

1, Le Crouzet

43140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY

ARRETE

ARTICLE 1er :

SOUS ROUTE BARRÉE

-Lieu-dit 34 rue des Trémières - Laborie

Les travaux débuteront **le 22/09/2022** pour une durée de 2 semaines
(Les travaux ne dureront qu'une journée mais on ne connaît pas le jour)

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-JUST-ST RAMBERT
- Le service technique de Chambles

Fait à CHAMBLES, le 19/09/2022

Le Maire
Pierre GRABE
Le Maire
Andre PEYRET
ADJOINT